

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

**Règlement numéro 17-977**

*Amendant le Règlement 15-887 autorisant la Municipalité à participer au programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec pour un montant de 1 162 628 \$ réparti sur une période de 20 ans*

---

Attendu que, suivant l'ouverture des soumissions, il s'avère que les coûts de construction des *Résidences du Parc naturel habité* seront supérieurs au montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire quant à la participation de la Municipalité au programme Accès-Logis ;

Attendu qu'un nouveau calcul a donc été effectué ;

Attendu qu'il y a lieu de modifier en conséquence le montant ainsi que le terme de l'emprunt octroyé par le biais du *Règlement d'emprunt numéro 15-887 autorisant la Municipalité à participer au programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec pour un montant de 555 420 \$ réparti sur une période de 15 ans* ;

Attendu que ces modifications n'affectent en rien la nature des dépenses à être effectuées ;

Attendu qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été déposés à la séance extraordinaire du 20 novembre 2017 ;

Attendu le registre des personnes habiles à voter qui sera tenu le 18 décembre 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

**Article 1**

L'article 1 du règlement d'emprunt numéro 15-887 est modifié afin de remplacer l'**Annexe « A »** par l'**Annexe « A-1 »**, laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.



## Article 2

L'article 2 du règlement d'emprunt numéro 15-887 est modifié afin de remplacer le montant de 555 420 \$ par 1 162 628 \$ ainsi que le détail du montant par :

Description	%	Montant
Règlement 15-887		555 420.00 \$
Aide financière supplémentaire		556 610.50 \$
Taxes nettes	N/A	
Financement temporaire	2.5%	27 800.76 \$
Frais d'emprunt	2%	22 796.63 \$
<b>Total</b>		<b>1 162 627.89 \$</b>

## Article 3

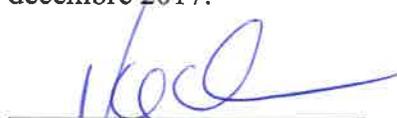
L'article 3 du règlement d'emprunt numéro 15-887 est modifié afin de remplacer le montant total de 555 420 \$ par 1 162 628 \$ et d'augmenter le terme de l'emprunt de 15 ans à 20 ans.

## Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à la séance ordinaire du 11 décembre 2017.

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Charpentier, MBA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

  
\_\_\_\_\_  
Joé Deslauriers, maire



***CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)***

*Avis de motion et adoption du projet de règlement le 20 nov. 2017*

*Adoption du règlement le 11 décembre 2017*

*Registre tenu le 18 décembre 2017*

*Approbation reçue du MAMOT le 24 janvier 2018*

*Avis public d'entrée en vigueur le 29 janvier 2018*



# ANNEXE A-1

## Demande d'aide financière Version 8.0.00C

Formulaire en date du 16 novembre 2017

### Page 5 - CONTRIBUTIONS - AIDES COMPLÉMENTAIRES

<b>PROJET</b>		Date de la DAF : cc 2017-06-06	
Numéro du projet :	ACL-00864	Étape du projet :	ED : Engagement définitif
Nom du projet :	Les Résidences du parc naturel habité		

#### CONTRIBUTIONS DU MILIEU

Secteur Privé			
No	Nom du donateur <sup>1</sup>	Description de la contribution <sup>2</sup>	SHQ <sup>3</sup>
1			
2			
3			0
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10	HQ - AEEQ - FEE - NOVOCLIMAT	Monétaire	42 920
		<b>Total privé</b>	<b>42 920</b>

Secteur Public				Phase Réalisation		Phase Exploitation - Services	
No	Nom du donateur <sup>1</sup>	Description de la contribution <sup>2</sup>	Organisme <sup>4</sup>	SHQ	Organisme <sup>5</sup>	SHQ	
1	SCM	Monétaire - subvention		18 000		18 000	
2	MRC Matawinia	Monétaire - subvention		0		0	
3	Chasse Populaire de la Outaouais	Monétaire - subvention		60 000		60 000	
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
			<b>Total public (Gouvernements)</b>	<b>78 000</b>	<b>78 000</b>		

Description de la contribution	Organisme	SHQ	Ajustement
Monétaire (Collecte, don, comptant) <sup>15</sup>	828 000	828 000	
Équité / don :			
Immeuble <sup>16</sup>			
Bâtiment <sup>17</sup>			
Terrain <sup>18</sup>	143 000	143 000	
Emphytéose <sup>19</sup>	0	0	
Corvée - Services municipaux <sup>20</sup>			
Rabais (crédit) de taxes <sup>21</sup>	0	0	
Nombre d'années: <sup>22</sup>			
Montant annuel <sup>23</sup>			
Exemption de taxes <sup>24</sup>	0	0	
Nombre d'années: <sup>25</sup>			
Montant annuel <sup>26</sup>			
Autres formes <sup>27</sup>			
<b>Total municipalité</b>	<b>971 000</b>	<b>971 000</b>	

Description de la contribution	Organisme	SHQ
Monétaire (Collecte, don, comptant) <sup>28</sup>		
Équité / don :		
Immeuble <sup>30</sup>		
Bâtiment <sup>31</sup>		
Terrain <sup>32</sup>		
Emphytéose <sup>33</sup>	0	0
Corvée <sup>34</sup>		
Autres formes <sup>34</sup>		
<b>Total organisme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

CONTRIBUTION DU MILIEU TOTALE : **1 091 920** (Organisme) **1 091 920** (SHQ)<sup>35</sup>  
 CONTRIBUTION MINIMUM REQUISE : **437 040** (Organisme) **437 040** (SHQ)<sup>37</sup>

#### AIDES COMPLÉMENTAIRES

Municipalité			
<b>PRQ</b>		Contribution maximale : Org : 305 061,60 \$ SHQ : 305 061,60 \$ <sup>41</sup>	
Rabais (Crédit) de taxes - PRQ		Contribution monétaire - PRQ	
Nombre d'années :	Org : SHQ :	Montant de la subvention :	Org : SHQ :
Montant annuel :			305 061 305 061 <sup>42</sup>
Montant actualisé :	0 0	Conservation du Patrimoine bâti - PRQ	
		Montant de la subvention :	
		Coûts des travaux afférents :	
<b>TOTAL DE L'AIDE COMPLÉMENTAIRE PRQ :</b>		<b>305 061</b>	<b>305 061</b> <sup>45</sup> (N'inclut pas la Conservation du Patrimoine bâti - PRQ)
<b>PAMH - Excédent de l'aide maximale</b>		Contribution maximale de la municipalité : Org : SHQ :	
Aide complémentaire de la municipalité :		Org : SHQ :	
<b>TOTAL DE L'AIDE COMPLÉMENTAIRE PAMH :</b>		<b>0</b>	<b>0</b> <sup>47</sup>
<b>TOTAL DE L'AIDE COMPLÉMENTAIRE - MUNICIPALITÉ :</b>		<b>305 061</b>	<b>305 061</b> <sup>48</sup>

